

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 juin 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD72

présenté par
M. Colombani

ARTICLE 2

À l'alinéa 1, après le mot :

« mots : »,

insérer les mots :

« , de la prévention de la maltraitance animale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inscrire la protection du bien-être animal dans le domaine réservé de la loi